

Conseil Municipal du

24 septembre 2018

à 18h00

N°ordre	8
N° identifiant	2018-0231

Rapporteur(s)	M. Francis CHALARD
Date de la convocation	04/09/2018

**Titre** Budget Principal - Neutralisation budgétaire de l'amortissement de l'attribution de compensation versée à Grand Poitiers Communauté urbaine

Président de séance	M. Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	M. François BLANCHARD et Mme Clotilde BALLON

Membres en exercice	53	
Quorum		

**PJ.**

Présents	43	M. Alain CLAEYS - <b>Maire</b>  M. François BLANCHARD - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Régine FAGET-LAPRIE - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Christian PETIT - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Francis CHALARD - M. Abderrazak HALLOUMI - Mme Patricia PERSICO - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Aurélien TRICOT <b>Adjoints</b> M. Jacques ARFEUILLÈRE - Mme Clotilde BALLON - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Nicole BORDES - M. Frédéric BOUCHAREB - Mme Coralie BREUILLÉ - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - Mme Michèle HENRI - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - Mme Manon LABAYE - M. Laurent LUCAUD - M. Jean-José MASSOL - Mme Francette MORCEAU - Mme Marie-Dolores PROST - M. Edouard ROBLOT - Mme Peggy TOMASINI - M. Alain VERDIN - M. El Mustapha BELGSIR - Mme Christine BURGÈRES - M. Patrick CORONAS - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Diane GUÉRINEAU - Mme Anne GÉRARD - M. Daniel HOFNUNG - M. Yves JEAN - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT <b>Conseillers municipaux</b>
----------	----	--

Absents	2	Mme Aïcha HOUSSEIN - M. Jean-Baptiste RICCO <b>Conseillers municipaux</b>
---------	---	---

Mandats	8	Mandants	Mandataires
		M. Jules AIMÉ	M. Abderrazak HALLOUMI
		Mme Martine APERCÉ	M. Sylvain POTHIER-LEROUX
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	Mme Francette MORCEAU
		M. Philippe PALISSE	M. Jean-José MASSOL
		Mme Nathalie RIMBAULT-RAITIÈRE	M. Patrick CORONAS
		Mme Laurence VALLOIS-ROUET	Mme Anne GÉRARD
		M. Bernard CORNU	M. El Mustapha BELGSIR
		Mme Eliane ROUSSEAU	Mme Marie-Thérèse PINTUREAU

  

Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la n°1 à 14, la délibération n°15 est retirée, de la n°16 à 26, la délibération n°27 est retirée, de la n°28 à 29, la n°30 est retirée, de la n°31 à 59.  Sortie Mme Michèle HENRI.
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	1- Commission générale Finances - Ressources - Personnel
Service référent	Direction Générale Finances publiques - Administration numérique Direction Budget - Finances

Conformément à l'article R.2321-1 du CGCT, constituent des dépenses obligatoires pour les communes de plus de 3 500 habitants, les dotations aux amortissements, notamment des «subventions d'équipement versées» (compte 204).

Le Conseil municipal a d'ailleurs fixé les durées d'amortissement de ces subventions dans sa délibération 2014-0442 du 8 décembre 2014 selon l'objet du projet soutenu :

- Biens mobiliers, matériel, études, aides à l'investissement consenties aux entreprises : 5 ans
- Biens immobiliers, ou installations : 15 ans
- Projets d'infrastructures d'intérêt national : 30 ans

Le décret 2015-1846 du 29 décembre 2015 permet aux communes et à leurs établissements publics de procéder à la neutralisation budgétaire partielle ou totale de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées, par inscription d'une dépense en section d'investissement et d'une recette en section de fonctionnement. Ce choix peut être opéré chaque année par la collectivité.

Elle est réalisée de la manière suivante :

- Constatation de l'amortissement des biens conformément au plan d'amortissement : (dépense de fonctionnement au compte 68, recette d'investissement au compte 28)
- Neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement (dépense d'investissement au compte 198 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées », recette de fonctionnement au compte 7768 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées »).

Depuis 2017 la Ville de Poitiers verse à Grand Poitiers Communauté urbaine une attribution de compensation affectée en investissement sur un compte spécifique 2046 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. En 2017, l'imputation n'étant pas encore créée en nomenclature comptable M14, le versement a été effectué sur le compte 204172. Au cours de ces deux exercices, le montant de cette attribution reste inchangé à 4 242 960 €. La dotation aux amortissements est un outil comptable permettant le renouvellement des équipements par l'inscription d'une recette d'investissement. Dans le cas de l'attribution de compensation, il s'agit de donner des moyens pérennes et réguliers à Grand Poitiers de réaliser les investissements suite aux différents transferts de compétences. En outre, si la Ville de Poitiers avait continué à exercer les compétences transférées, elle n'amortirait ces dépenses que dans une faible proportion, celles-ci étant principalement constituées de travaux de voirie et de bâtiment, qu'elle avait décidé de ne pas amortir, se limitant à l'amortissement « dit » obligatoire.

**Aussi, il vous est proposé :**

- que cette subvention d'équipement versée à Grand Poitiers puisse s'amortir sur une année à partir de 2018, la première dotation aux amortissements découlant du versement effectué en 2017
- que la dotation d'amortissement générée soit neutralisée par l'écriture d'ordre prévue à cet effet par l'instruction comptable et explicitée ci-dessus

- que cette neutralisation soit poursuivie chaque année sauf indication contraire lors du vote du budget primitif
- que les crédits soient prévus dans le cadre de la décision modificative n°2.
- la dépense et la recette seront respectivement imputées sous fonction 01, article 198 et sous fonction 01, article 7768
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre ce dispositif comptable.

POUR	46	
CONTRE	0	
Abstention	4	M. Jacques ARFEUILLÈRE, Mme Marie-Madeleine JOUBERT, Mme Manon LABAYE, Mme Christiane FRAYSSE
Ne prend pas part au vote	1	Mme Michèle HENRI

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	1 octobre 2018
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	28 septembre 2018
Identifiant de télétransmission	086-218601946-20180924-Imc190954-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.1
Nomenclature Préfecture	Decisions budgétaires